

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

DIRECTION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES
ET FLUVIAUX ET DES PORTS

**Arrêté du 3 février 2026
portant agrément d'une psychologue au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif
à la certification des conducteurs de trains**

NOR : TRAT2602337A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre des transports en date du 3 février 2026, la personne dont le nom suit est agréée pour une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains :

Psychologue : Anne-Céline CATEAUX.